



L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 28/01/2025

**Date de la publication** : 28/01/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - DE MARCHI Céline - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme. DALL'ANESE Lisa - ALLARD Aurélie - BAGES-LIMOGES Carine - RESSES Lisa.

**Absents** : M. Mme. TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte  
Mme RESSES Lisa à Mme CAPRAIS Dominique

**Présents** : 18

**Procurations** : 2

**Votants** : 20

**Pour** : 20

**Contre** :

**Abstention** :

**DÉLIBÉRATION N° 005/2025 OBJET : CONCEPTION D'UN PARCOURS PATRIMONIAL SUR LES SUPPORTS DE MEDIATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un parcours patrimoine dans le centre bourg historique de Sainte Bazeille, une consultation a été mise en place pour la création d'une charte graphique visant à créer des supports de médiation culturelle et patrimoniale.

Cette identité graphique sera notamment déclinée sur les 12 totems du parcours patrimoine ainsi que sur un point d'information générale pour lesquels le prestataire retenu aura en charge la création.

La charte graphique servira également dans un second temps, pour la création des supports de médiation de la maison « Roigt » et du musée archéologique « André Larroderie ».

Une consultation a été mise en place le 18 septembre 2023 et après analyse des offres en collaboration avec la directrice du CADE 47, il est proposé de retenir le prestataire « Au fil du temps » qui présente les meilleures références.

Monsieur le Maire précise également qu'il est possible de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental 47, au titre de la filière patrimoine et archives dans le cadre du développement des collections et équipements patrimoniaux.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**-Accepte** la proposition du prestataire « au fil du temps » concernant l'acquisition de 12 totems, pour un montant de douze mille sept cent cinquante euros hors taxes (12 750. 00 € HT) soit quinze mille trois cent euros TTC (15 300. 00 € TTC).

**-Sollicite** une subvention auprès du conseil départemental, au titre des aides au développement des collections et des équipements patrimoniaux :

**Approuve le plan de financement suivant :**

- Subvention du Conseil Départemental 47 : 4 462.50 € (35%)

- Reste à charge Commune : 8 287.50 € (65%)

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 05/02/2025 et de l'affichage en date du 05/02/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.